

Audition : une lutte contre les décibels

Santé

La 20ème campagne nationale d'information et de prévention dans le domaine de l'audition s'est déroulée hier.

A cette occasion, l'Union départementale des associations familiales de l'Hérault s'est inquiétée de la désinvolture des jeunes et de certaines structures de loisirs.

HÉRAULT

Casques sur les chantiers, messages d'information, systèmes de blocage sur les I-phones et baladeurs MP3, murs anti-bruits... la mise en évidence des risques encourus par une exposition trop prolongée à des volumes sonores élevés a progressé ces dernières années. Pour autant, il arrive encore très souvent d'entendre la musique du voisin de bus, de train ou de tramway, malgré ses écouteurs vissés dans les oreilles, ou de sortir quasiment groggy d'une séance de cinéma.

Soucieuse des résultats d'une enquête menée en 2015 par l'association Journée de l'audition, qui démontrait que les jeunes ne se sentaient pas concernés par les problèmes d'audition, l'Union départementale des associations familiales de l'Hérault a interrogé un panel de jeunes entre 16 et 35 ans sur leurs habitudes, entre août et novembre 2016. La bonne nouvelle est que 92% ont connaissance des dégâts causés par une écoute prolongée de musique à un volume sonore élevé dans le casque ou les

écouteurs, et 75% que ces dégâts sont irréversibles. En revanche cela n'empêche pas 28% de mettre le volume au maximum et 14% de s'endormir avec le casque ou les oreillettes. « *Le problème est qu'on peut faire le point sur le nombre d'accidents de voiture dans l'année, mais on ne peut faire le bilan des décibels perdus* », regrette Claude Rico, président de l'Udaf 34.

Une réglementation à revoir

L'association souhaite interpeller les représentants politiques sur les risques sanitaires encourus et le coût qui se répercutera sur la sécurité sociale, si « *les jeunes ont à 45 ans la qualité auditive d'une personne de 75 ans, et exposent leurs enfants à de trop importants volumes* ». Elle préconise de revoir ou mettre en place une réglementation plus restrictive : « *Il faut bloquer le volume bien en-dessous de 100 décibels pour les appareils tels que les baladeurs, mieux contrôler les discothèques qui très souvent dépassent les 105 dB autorisés. Par ailleurs, le droit du travail impose de ne pas dépasser 85 dB sur une courte durée, en discothèque on y déroge donc, relève Claude Rico. Il faudrait en outre réglementer le volume sonore dans les cinémas.* »

Pour l'instant le seul moyen de se protéger contre un volume trop élevé est d'opter pour les bouchons d'oreille. Certains sont invisibles, se moulent à la forme de l'oreille et atténuent le son sans le couper. Autre astuce pour soulager ses cellules auditives : faire des pauses ou s'éloigner des enceintes. Des mesures indispensables quand on va en discothèque ou dans un concert endiable.

H.G.

● Udaf 34 : 04 99 13 23 00
ou www.udaf34.fr